

CLOS D'AUDHUYClos d'Audhuy
46700 Lacapelle-CabanacSiret : 804 150 787 00013
APE : 0121Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA/CUMA

STEVEN COHADIER

NIR : 1 00 02 46 042 022 77

Emploi : Ouvrier Viticole

Date d'entrée : 19/01/2026

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 9

BULLETIN DE SALAIRE

Du 01/03/2026 au 31/03/2026

N° 12 1778073405192 BS COHADIER 01032026 1

Pour plus d'informations, voir la nomenclature décrite au bulletin de paye sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr rubrique : Cotisations salariales) rubrique : Cotisations salariales.Mr STEVEN COHADIER
1787 Route de Puy l'Eveque
46700 Duravel

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Nb de jours travaillés : 21 et Nb de jours d'absence : 0

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	12,02	x	146,00	1754,92
Heures supplémentaires/heures complémentaires 1 à 125,00 %	15,03	x	4,75	71,39
Nombre total d'heures			150,75	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	1826,31	x	10,00	182,63
Rémunération totale brute				2008,94
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Santé				
Complémentaire Incapacité, Invalidité, décès	2008,94			22,31
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	2008,94	x	0,40	8,04
Sécurité Sociale Plafonnée	2008,94	x	6,90	138,62
Complémentaire T1	2008,94			96,23
Formation	2008,94			1,20
CSG non imposable à l'IR	1921,32	x	6,80	130,65
CSG imposable à l'IR	1921,32	x	2,40	46,11
CSG imposable sur autre rémunération	70,14			6,45
CRDS imposable à l'IR	1991,46	x	0,50	9,96
Total des cotisations et contributions obligatoires				459,57
Exonérations et allègements de cotisations				8,07
Montant net social				1557,44
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 1557,44				

Montant net imposable : 1548,57

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 66,62

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 1548,57 €) x (Taux de 0,00%) = 0,00

Montant net à payer : 1557,44**Cumul depuis le début du contrat et pour l'année fiscale liée au versement**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 3373,19 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 66,62 €

Date de versement : 05/04/2026